

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance

SAUMUR, 1^{er} FÉVRIER

Pas content, Julot

Non, il n'est pas satisfait du tout, le compagnon Jules Guesde; il s'abstient même complètement de s'épanouir à propos du retour de son « ami » Rochefort — nous disons « ami » par un euphémisme ironique qui ne déplaira point à Jules. Vous comprenez parfaitement que Rochefort n'absoudra jamais Guesde qui le traitait, jadis, de Polichinelle et de « vaudevilliste », l'injure, soit dit en passant, la plus sanglante, la plus mortelle qui puisse s'adresser à l'auteur des deux chefs d'œuvre intitulés le premier « la Vieillesse de Bri lidi » (*auxiliante* Choler), le second « Un homme du Sud » avec l'aide de son « frère de cœur » Albert Wolff que, huit ans plus tard, dans sa « Marseillaise », il qualifiait, publiquement, de vieille sal... et de « fille de régiment ». Et vous comprendrez encore plus facilement que Guesde pardonnera cent fois moins à Rochefort de lui avoir claqué, en plein nez, son véritable et ridicule nom d'Edme Basile, et les jeux de mots irréproductibles sur son pseudonyme de Guesde, le teinturier faux teint, etc., etc.

Donc — oh! c'est un simple et fraternel avis — ne gobez pas tant que cela l'indisposition inquiétante de Jules Guesde au sujet de laquelle les journaux les plus sérieux se mettent en frais d'entrefilet. Nous ne prétendons certes pas que l'élu de Roubaix argue subrepticement d'une bronchite, d'une pleurésie, d'une fluxion de poitrine très plausibles vu ses incessantes pérégrinations et ses tracasseries éternelles, pour s'esquiver par appréhension d'une rencontre avec M. Rochefort. Nous supposons seulement que le contact devenant obligatoire, fatal, M. Guesde se ménage quelques instants de réflexion avant cette désagréable épreuve, et qu'il va demander au Midi le calme et la température nécessaires pour combiner et mûrir sa future attitude vis à vis du Grand Patriote rapatrié.

Admettons une seconde, une tierce, cette pure hypothèse, dont l'in vraisemblance saute aux yeux, qu'une frousse instantanée, irréductible, se soit emparée de M. Guesde à la nouvelle foudroyante de la réapparition d'un antique et féroce antagoniste, nous affirmons à l'honorable socialo que sa venette ne sera point de longue durée. Et il peut se fier à notre parole.

D'ici huit jours, je le garantis, sur la tête de M. le maire, au plus chevelu, au plus étique, au plus acide et au plus grincheux des Jules, nous aurons la joie de contempler M. Rochefort en contradiction armée, en lutte à main ouverte ou fermée, à la plume ou au tirebotte, avec les Faberot, les Archain, les Leboucher qui vont, d'abord, se l'arracher et qui, ensuite, le conspueront formidablement, lorsqu'il les aura dépêchés sur le four. Vous entendez bien: d'ici quinze jours au plus tard, bataille à feu et à sang.

Rochefort, l'homme de l'enrégimentation! Des fous ou des imbéciles seuls rêveraient une monstruosité de ce calibre. Rochefort soutenant, appuyant une personnalité, une coterie!... Vrai; c'est à s'en rompre de gaieté le

diaphragme. Lui qui, s'il parvenait jamais au pouvoir — pour lequel il professe la plus sincère des horreurs — ne s'occuperait que de sa propre et immédiate démolition!

Tas de naïfs! Parler à Rochefort de discipline, d'union, de concentration (socialiste bien entendu); lui imposer telle ou telle obligation, l'astreindre à...

Réellement, on ne peut prendre ces pauvres sires qu'en pitié. Rochefort se solidarise avec l'un de ses semblables, Rochefort doté d'un ami!

Il faudrait que vous n'eussiez pas deux sous de mémoire pour avoir oublié ce qui se passa, l'an 1871, entre Millière, un autre « martyr » celui-là — mais qui, du moins, paya cette prétention de sa vie — et M. Rochefort « l'apôtre » sans calvaire ni douleur.

Au moment des élections législatives qui précéderont la Commune, à la suite de démêlés assez peu ragoûtants que nous indiquerons peut-être un jour, Millière et Rochefort — précédemment les deux doigts de la main — se déchiraient, s'écharpaient, tant dans les réunions publiques que dans les journaux. Consultez, à ce sujet, le *Mot d'Ordre* du second, le *Combat* du premier. Il y eut, entre ces deux êtres, ces deux fauves, une guerre sans précédent, inconnue dans les annales de la littérature historique, d'une sauvagerie, d'une cruauté dépassant le raffinement des supplices inventés par les Yoways.

Ces carnassiers à deux pattes imaginèrent, l'un contre l'autre, des mots, des épithètes, des qualificatifs qu'on ne retrouvera, qu'on ne recréera jamais plus.

Deux mois après, M. Rochefort, les poches garnies de 3,000 francs prêtés par un ami dont il reconnut le dévouement d'une façon que nous raconterons plus tard, essayait de tourner les avant-postes prussiens. Millière montait les marches du Panthéon, devant les soldats du capitaine Garcin.

Et quand Millière fusillé, enterré on ne sait où, M. Rochefort revint en France, après l'amnistie, sa première œuvre fut d'entreprendre la canonisation, la béatification de l'adversaire qu'il jugeait, antérieurement, indigne des gémonies, du cloaque, indigne de l'égoût.

Tranquillisez-vous, M. Guesde; laissez vos malles au grenier, et ne tremblez pas à l'approche de M. Rochefort, le symbole le plus accompli de l'incohérence et de l'instabilité. Dans un mois, ses fakirs, ses sectaires, ses mercenaires, l'auront lâché. Dans trois mois, le vide se fera tout seul autour de lui. Dans un semestre, il aura passé la Manche.

Rochefort, sans l'exil, ne subsiste pas.

Chambre des Députés

Séance du jeudi 31 janvier

Les obsèques du maréchal Canrobert

La discussion s'ouvre sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 20,000 francs pour les obsèques du maréchal Canrobert.

M. Hubbard parle contre les crédits demandés. Il regrette que le gouvernement ne se soit pas contenté de rendre à un maréchal de France les honneurs que les règlements militaires lui donnaient, car le maréchal a joué un rôle politique dans ce pays, en acceptant de prêter la main à un coup d'Etat césarien.

M. Hubbard demande si le maréchal a fait, dans l'enceinte de Metz, tout son devoir de soldat. Il rappelle la conduite de Canrobert et celle de Bazaine, son obéissance trop passive, pour tout dire, ajoute-t-il, « sa coupable complaisance envers son chef hiérarchique, ses avis exprimés dans plusieurs conseils de guerre. »

« Eh! bien, conclut l'orateur, je crois qu'il serait bon de faire le silence autour de ce mort qui a toujours combattu la République. »

M. Ribot. — « Le gouvernement de la France croit répondre au sentiment du pays en décernant au soldat qui, pendant soixante ans, a défendu la France, des honneurs spéciaux. »

M. de Baudry-d'Asson se lève et crie: Vive l'armée!

Le président met aux voix, par scrutin public, la déclaration d'urgence.

L'urgence adoptée par 304 voix contre 160, la discussion immédiate est aussitôt votée à mains levées, ainsi que le passage de l'article unique.

M. Lavy prend la parole.

Canrobert, dit-il, a été un vaillant soldat; mais cette raison n'est pas suffisante pour voter les crédits demandés.

Oui, c'est un vaillant soldat, mais il a oublié ses devoirs civiques et désobéi à la constitution.

Un membre à droite. — Les victimes du 2 décembre ont été payées!

M. le président: Vous n'avez pas le droit de dire que les victimes du 2 décembre ont été payées. Elles ont reçu une réparation trop longtemps attendue et il serait à souhaiter que la nation n'eût pas à souffrir son tour du coup d'Etat du 2 Décembre.

Plusieurs membres: La clôture!

M. le président fait connaître qu'il a reçu de M. Paschal Grousset un contre-projet tendant à ouvrir au ministère des beaux-arts un crédit de 20,000 fr. pour élever sur une des places de Paris un monument à la mémoire du représentant du peuple Baudin, tué le 2 décembre.

M. Paschal Grousset rappelle que deux hommes incarnent les partis en présence le 2 Décembre: l'un était le général Canrobert, brave général d'Afrique appelé à Paris par le conspirateur et qui prétend qu'il n'a fait qu'ordonner la cession du feu alors qu'il a mitraillé le peuple inoffensif.

L'autre est le représentant Baudin, fusillé à bout portant pour avoir essayé de défendre la constitution. Entre Baudin et Canrobert, l'Assemblée jugera.

M. Ribot dit que les pouvoirs publics se sont associés pour rendre au citoyen Baudin l'hommage qui lui était légitimement dû et si quelqu'un n'était pas qualifié pour porter cette motion à la tribune, c'était assurément un homme qui a violé toutes les lois de son pays, et qui, l'ennemi étant sur le sol de la Patrie, a proclamé la Commune.

Ce débat a trop duré, la France ne voit dans Canrobert que le soldat qui, pour elle, représente, à cette heure, la gloire d'hier qu'il faut honorer dans la personne du dernier maréchal de France.

Voilà le sens qu'il faut donner à ce vote. La question politique n'est pas en jeu et, dimanche, la France conduira aux Invalides le glorieux soldat qui a défendu son drapeau dans toutes les parties du monde.

La clôture de la discussion est prononcée.

A la majorité de 296 voix contre 150, le contre-projet de M. Paschal Grousset n'est pas adopté.

Aujourd'hui vendredi, à 2 heures, séance publique.

INFORMATIONS

Les obsèques du maréchal Canrobert

Les obsèques du maréchal Canrobert sont fixées à dimanche prochain.

L'assurance obligatoire contre le chômage

M. Jouffray a déposé une proposition aux termes de laquelle les communes sont autorisées à réunir les travailleurs français des deux sexes âgés d'au moins quinze ans, ayant acquis leur domicile de secours, gagnant moins de 2,000 francs par an et non affiliés à une société autorisée leur garantissant une indemnité équivalente, en une assurance mutuelle contre les risques de chômage involontaire.

Échange de témoins

Des paroles assez vives ayant été échangées au cours de la dernière séance entre MM. Hubbard et le vicomte d'Hugues, M. Hubbard a constitué, comme témoins, M. le général Yung et M. Bertaux, M. le vicomte d'Hugues, comme témoins, M. Julien Dumas et M. de Tréveneuc.

La grâce du capitaine Romani

D'après une dépêche adressée de Milan, le roi Humbert ferait grâce du restant de la peine au capitaine Romani, si sévèrement et injustement condamné par le tribunal de San-Remo et l'arrêt de la Cour de Gènes.

Le roi d'Italie signerait cette grâce le 14 mars, à l'occasion de sa fête.

Les anarchistes

On sait qu'à la suite de l'explosion de la rue Monceau, plusieurs arrestations d'anarchistes ont été provisoirement opérées.

Ces jours derniers, la brigade des recherches a arrêté deux Italiens qu'on a de très fortes raisons de supposer être des anarchistes militants.

On n'a pu, jusqu'ici, obtenir sur eux que des renseignements insuffisants.

Ils ont donné un faux état civil et ont refusé de répondre aux questions posées.

Ils étaient domiciliés à Asnières.

Si l'on a pu établir qu'ils ont passé dans cette localité la partie de la nuit qui a suivi l'explosion, on ignore ce qu'ils ont pu faire dans la soirée de l'attentat.

M. Meyer, juge d'instruction, vient de demander des renseignements au consul d'Italie.

Les clefs des presbytères et les maires

Signalons une intéressante jurisprudence tirée d'un jugement du tribunal de Toulouse:

Aux termes de cette décision, le desservant d'une paroisse régulièrement nommé par l'évêque et dûment installé par le bureau des marguilliers de cette paroisse a, en vertu même de son titre de nomination, un droit réel d'usufruit *sui generis* sur le presbytère, et le maire de la commune n'a aucune qualité pour s'immiscer dans la prise de possession de ce presbytère.

En conséquence, le maire qui s'est opposé à l'installation d'un nouveau desservant et a refusé de lui délivrer les clefs du presbytère dont la garde, pendant la vacance de la cure, appartenait au bureau des marguilliers, a été

assigné à bon droit en paiement de dommages-intérêts, et il ne saurait décliner la compétence de la juridiction civile en prétendant que l'acte incriminé se rattachait à l'exercice de ses fonctions administratives, puisqu'il s'agit d'un acte auquel le caractère administratif fait entièrement défaut et qui apparaît, dès lors, comme un fait purement personnel rendant son auteur justiciable des tribunaux civils.

Grave procès. — Exemption de conscrits

Un grave procès vient de s'engager devant la Cour d'appel de Pau, siégeant correctionnellement en raison de la qualité du prévenu.

Le docteur Burg, suppléant du juge de paix de Saint-Pé, ancien conseiller d'arrondissement, est accusé d'avoir vendu des certificats pour faire exempter des conscrits par le conseil de révision.

Le docteur Burg nie énergiquement. M. l'avocat général Bisseuil s'attache à établir qu'en deux circonstances au moins, il a demandé aux familles intéressées, une fois 600 francs, une autre fois 3,500 francs pour prix de ses complaisances. Cette dernière somme, formellement promise, n'aurait pas été versée.

Le ministère public requiert une application très rigoureuse de la loi.

M^e Faisans, maire de Pau, qui s'est chargé de la défense du docteur Burg, ne méconnaît pas que son client ait commis quelques imprudences, mais il proteste de son intégrité et le représente comme la victime d'un complot ourdi par ses ennemis politiques.

Nous publierons le jugement.

Cyclisme et accidents

La chambre des requêtes vient, par le rejet d'un pourvoi formé contre un arrêt de la cour de Bourges, de juger que « le fabricant qui a construit une bicyclette et le marchand intermédiaire qui l'a vendue sont à bon droit déclarés responsables des blessures que l'acheteur s'est faites en tombant de machine, et condamnés à des dommages-intérêts, quand il est constaté que cet accident — comme dans l'espèce — est dû à une rupture du tube de direction dont la faiblesse exceptionnelle, à la partie supérieure, ne permettait pas d'élever sans danger la tige du guidon jusqu'à l'extrémité de sa course normale ».

LA QUALIFICATION DE JUIF

Il y a quelque temps, le tribunal de Lons-le-Saulnier jugeait que l'épithète de Franc-Maçon était injurieuse : il est vrai qu'il s'agissait de frapper un journal d'opposition, mais la sentence n'en fut pas moins rendue.

Plus récemment, le tribunal de Marseille a jugé que la qualification de Juif peut devenir une injure en raison du sens fâcheux et déshonorant qui l'accompagne.

Et le négociant qui avait traité un collègue

de Juif a été condamné à 30 fr. de dommages-intérêts et 4 fr. d'amende.

Franc-Maçon et Juif sont donc des termes injurieux au même titre : ainsi l'a décrété la magistrature française.

Qu'en pensent les magistrats Juifs et Francs-Maçons ?

Terrible collision

Nauffrage d'un transatlantique allemand. Trois cent quatre-vingts victimes

Londres, 30 janvier. — Le grand transatlantique allemand de la Norddeutcher Lloyd, l'*Elbe*, a coulé ce matin à la suite d'une collision, en vue de Lowestoft.

Il était environ cinq heures : le transatlantique qui avait quitté Bremerhafen la veille avec 160 hommes d'équipage, poursuivait sa route vers New-York. Presque tout le monde était paisiblement endormi ; un brouillard épais et froid couvrait la mer du Nord.

Tout à coup un choc formidable secoua le transatlantique dans l'épaisse brume : une collision vient de se produire avec un vapeur inconnu.

On entend des cris de détresse. Le vapeur abordeur disparaît aussitôt au milieu du brouillard, laissant dans les flancs de l'*Elbe* une épouvantable voie d'eau où les vagues s'engouffrent bruyamment. Tout est perdu ; le transatlantique coule rapidement.

Quelques passagers affolés, à demi-vêtus, courant sur le pont couvert de verglas, se heurtent au milieu de l'obscurité, du brouillard et de la neige. On crie : les embarcations à la mer ! L'eau a déjà envahi le pont ; elle atteint les entreponts. On crie : « Sauve qui peut ! »

Un bateau de pêche qui passe recueille cinq personnes dont une femme, sept matelots, un mécanicien, deux pilotes, quatre commis aux vivres et le troisième officier du bord, soit vingt naufragés.

D'après les derniers renseignements, 370 personnes ont péri.

L'abordeur est un navire anglais, le *Crathie*, qui allait de Rotterdam à Aberdeen.

BULLETIN FINANCIER

31 janvier 1895.

Sauf sur nos rentes qui n'ont pu maintenir les plus hauts cours cotés, sans que la répercussion des primes paraisse avoir sur elle une notable influence et sans que les conditions présumées de reports en aient eu davantage, le surplus du marché a été bon dans toutes ses parties et même très bon dans quelques-unes.

Le 3 0/0 finit à 102.57 1/2 après 102.67 1/2. La santé du jeune roi d'Espagne étant ainsi que nous l'avions prévu devenue très satisfaisante, l'Extérieur s'est rapidement envolée à 74 1/16. On paraît croire à un arrangement avec les compagnies Espagnoles qui permettrait au gouvernement d'arriver facilement à la conclusion de son emprunt.

L'Italien accuse une bonne tendance.

Nos chemins ont donné lieu à une grande animation. Il faut en effet se rendre compte que leur taux de rendement combiné avec la durée de la garantie d'intérêt en fait un placement qui mérite un cours supérieur à ceux actuellement cotés.

Le bilan de la Banque de France accuse une nouvelle augmentation de l'encaisse or de 12 millions pour la semaine. Appelons sérieusement l'attention du public sur la continuation de cette marée montante.

Le Suez reste à 3.088.75 avec une nouvelle augmentation de 100,000 fr. sur la journée correspondante de l'année dernière.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 1^{er} Février

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessous 2°
Ce matin, à 8 h.		au-dessous 1°
Midi,	759 m/m	au-dessous 1°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	4 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessous 5°

SAUMUR

L'affaire du « Boudin-Sec »

« Boudin-Sec » ou « Petit-Tonneau » l'histoire est la même ; nous avons employé, indistinctement, les deux surnoms connus du populaire saumurois (qui hante le cabaret en question. L'instruction sur cette affaire se complète. On pinçait, hier, M. Ch..., déjà impliqué et condamné dans la bagarre des Ponts ; et nous apprenons que la gendarmerie doit arrêter au collet, aujourd'hui, deux autres collaborateurs du « Boudin-Sec ».

Les lycéens en congé

Nous avons annoncé que M. Félix Faure, à l'occasion de son élection à la présidence de la République, a accordé un jour de congé aux élèves des lycées et collèges.

Une circulaire du recteur de l'académie de Paris informe les provideurs que ce jour est fixé au lundi 4 février prochain et sera ajouté au congé de la Saint-Charlemagne dans les établissements où la fête est célébrée : sortie, samedi 2 février, à huit heures du matin ; rentrée, lundi soir, 4 février, à l'heure réglementaire.

Pour les établissements où la Saint-Charlemagne n'est pas célébrée, le congé aura lieu également le 4, à moins que le chef d'établissement préfère le rattacher à la vacance des jours gras, auquel cas il devra prévenir immédiatement le recteur de ses intentions.

Eglise Saint-Nicolas

FÊTE DE L'ADORATION PERPÉTUELLE

SAMEDI 2 FÉVRIER

Exposition du T. S. Sacrement. Messes basses à 6 h., 7 h., 8 h. et 8 h. 1/2. — Messe solennelle à 10 h. 1/2. — Vêpres à 3 h. — Complies et sermon à 8 h. — Adoration nocturne.

DIMANCHE 3 FÉVRIER

Messes basses à 4 h., 6 h., 8 h., 8 h. 1/2. — Messe solennelle à 10 h., sermon. — Messe à midi : 1. morceau d'orgue ; 2. *repentir*, de Gounod, chanté par M^{lle} C... ; 3. morceau d'orgue ; 4. *O salutaris*, de Bernard, chanté par M^{lle} C... — Vêpres à 3 heures.

Le soir, à 8 h., clôture des exercices. — *Magnificat*, sermon ; salut en musique : *Amour à Jesus-hostie*, de Rossini, chanté par M^{lle} C... ; *O salutaris*, de X..., chanté par M^{lle} C...

Les sermons seront donnés par le R. P. Chrysostôme, dominicain du convent d'Angers.

Les Vélocipèdes aux bagages

Le tribunal de commerce de Dijon vient de rendre un jugement aux termes duquel sont déclarées inadmissibles les prétentions des Compagnies de chemins de fer qui refusent une indemnité pour bicyclettes détériorées en cours de route, dans le fourgon aux bagages où elles ont été chargées après enregistrement réglementaire, sous prétexte qu'elles n'étaient pas emballées.

Prédictions de Mathieu de la Drôme pour le mois de février 1895

Du 1^{er} au 3, continuation de la grave période pluvieuse, venteuse et neigeuse ayant commencé le 23 janvier. Elévation de l'étiage des rivières à appréhender.

Période plus particulièrement venteuse que pluvieuse au premier quartier de la lune, qui commencera le 3 et finira le 9.

Période variable pour le nord-est, le nord et le nord-ouest de la France. Accalmies de courte durée.

Période ayant une certaine analogie avec la précédente à la pleine lune, qui commencera le 9 et finira le 16. Neige au sud-est du bassin de la Seine. Vent sur l'Océan du 9 au 10 et du 12 au 13.

Au premier quartier de la lune, qui commencera le 16 et finira le 24, pluie au nord du bassin de la Seine et dans ceux du Lay, de la Sèvre-Niortaise et de la Charente.

Période très variable, surtout vers la fin, à la nouvelle lune, qui commencera le 24 et finira le 4 mars.

Vents variables et forts sur l'Océan.

Théâtre de Saumur

Lundi prochain 4 février, LA FILLE DE MADAME ANGOT.

Une note que nous recevons de la Direction nous informe que « le mauvais temps seul » a empêché M. Giraud de donner, lundi dernier, la représentation annoncée.

Espérons que, en dépit de la neige actuelle, les artistes pourront jouer lundi prochain.

AU MOULIN

Au premier étage, mon appartement et celui de miss Clair, — un petit dortoir auquel s'annexent deux cabinets affectés à notre toilette et au déploiement de nos robes — dominent la rivière et la vallée. Trois massives armoires de chêne paradent entre nos lits, les armoires au linge, craquant sous le faix des toiles et qui exhalent, lorsqu'on les entrouvre, des bouffées de lavande et d'iris. Quand, le soir, j'entre dans ma couche, il me semble, en frôlant les draps, que je me vautre sur des monceaux de baumes rafraîchis par les rosées de l'aube.

Le second étage comprend la « case » au grain prélevé par le meunier sur chaque sac pour les frais de mouture, le mécanisme supérieur du moulin et les mansardes des bonnes qui sont : Blanche — orpheline adoptée par la meunière d'un maçon du pays qui se tua en réparant les combles de l'usine — appe-

lant M^{me} Boyer « sa tante » ; Blanchette, ainsi surnommée par antiphrase étant de nature noire comme une corneille, gérante de la lingerie et de la table ; Jeannille la vachère ; Simone préposée à la laiterie, aux poulaillers et à la porcherie.

Les domestiques mâles, François, Joseph et Hamon (Edme), dorment au fond de l'écurie près des chevaux.

Dans la seconde cour, on trouve la vacherie, la laiterie, plus nettes qu'un salon bourgeois, les granges, les fenils où, gamins et gamines du voisinage convoqués au claim de miss O'Connor très rigide pour les fréquentations, nous exécutions de si merveilleux cache-cache ; la cave, une cave splendide et pourvue, je vous le garantis ; le juchoir aux poules et aux dindons, la canarderie commune aux oies, tous deux clos et recouverts de tuiles ; la tourelle ardoisée du colombier ; la soue aux porcs constamment lavée d'un filet d'eau ; la porte latérale jouxtant le halage, par la chatière de laquelle, tous les soirs, à mon appel et à l'appel de Simone, oies et canards, évalés aussitôt la pointe du jour pour fourrager la Mirette, reentraient en quêmant leur pitance, dès que le soleil repliait ses derniers rayons.

Du jardin potager en suite de la seconde cour je dirai peu de chose. Je n'y prisais que la garance des tomates, la fleur des fèves, cette fleur que je comparais à une grosse mouche empaillée dotée d'un corselet violet-noir et d'ailes en mousseline blanche ; la pelote et les épingles bizarres de l'oignon, les rosiers du Bengale qui flairent l'amande amère, que Baptiste soignait et maintenait en dépit des proscriptions de M^{me} Boyer.

Nonrice prétendait que les rosiers mangeaient inutilement le terrain !!!

A côté, c'était le vivier.

Le vivier alimenté par le bief et par une source glaciale ! Le poisson y regorgeait, Baptiste étant, au nom de Man' nou, adjudicataire, pour la pêche, d'un cantonnement de sept kilomètres. On écumait radicalement la rivière deux fois l'an, vers les premières semaines de mars et de novembre. Foin des chaleurs qui ramolli-sent à l'état de charpie ou de craie detrempée la chair des bêtes d'eau. Il y avait des brochets, des perches, des carpes, des lottes, du chevenne, du barbillon, du gardon, tout cela de choix, d'un poids non inférieur au demi-kilo, le fretin pris au grand filet

se rejetant à la Mirette. Une « Botte » en bois blanc, carrée, percée de trous assez nombreux pour que le courant s'y renouvelât sans trêve, emprisonnait les anguilles que le farinier récoltait, agglomérées en boules plus grosses que ma tête, dans les nasses posées, durant la chute des feuilles, époque de leurs migrations, au fond de la « bouldure » (1). Ce qu'on les choyait, ce qu'on les abéquait, ces poissons ! Afin de les préserver de la morsure du soleil et de la piraterie des rats d'eau, Baptiste avait sacrifié un battant de porte cochère couvrant moitié de la superficie du vivier et, au coup de midi, il leur portait — à l'insu, croyait-il, de M^{me} Boyer qui fermait sciemment les yeux — une pleine chaudronnée de lentilles, de pommes de terre, d'orge et de blé crevés et deux pochetées de vers de fumier, en vue de les engraisser. Figurez-vous carpes, brochets et compagnie gavés à l'épinolette. Quand ils apparaissaient aux repas, sous forme de matelote, de court-bouillon, de grillade ou de friture, leur chair marmoréenne exigeait l'intervention du couteau. Sur douze heures de ma journée, j'en usais trois à leur jeter des mies de pain, à les appeler des noms les plus ca-

(1) Fosse pratiquée sous les roues.

COMMUNE DE BRÉZÉ

Liste des souscripteurs à l'œuvre du vaccin contre le croup

Ont souscrit :

MM. le comte de Dreux-Brézé, 200 fr. ; Perrault Eugène (château de Meigné), 25 fr. ; Lecompte Henri, notaire, 20 fr. ; Maslin Constant, propriétaire, 10 fr. ; Hubault Eugène, instituteur, 5 fr. ; Volland Eugène, propriétaire, 5 fr. ; Volland Achille, propriétaire, 5 fr. ; Gautier Pierre, propriétaire, 5 fr. ; M^{me} Ernestine Thibault, propriétaire, 5 fr. ; M. Chartier, curé, 5 fr. ; M^{me} V^e Moreau Jean, 5 fr.

Ont souscrit 3 fr. chacun :

MM. Victor Dominique, Epoudry Jean, Volland René, Jean Esnault, Gazeau, percepteur, Dutertre Alexandre, Macguire, Renault Auguste, boucher.

Ont souscrit 2 fr. chacun :

MM. Canard, boulanger, Dallançon Joseph, propriétaire, V. Rondeau, Louis Ayrault, Samson Auguste, Dion Constant, M^{me} Courtois, M^{me} V^e Petit, une anonyme.

Ont souscrit 1 fr. chacun :

MM. Viau Gustave, Pailloché Louis, Borde, Gasnault Pierre, Hardré, facteur, Dézé Jean, Bataille, chef de gare, Hioring, Desmans, Dubois Adrien, Fromenteau Joseph, Gondouin, Esnault Louis, Chaslau-Paschèvre, Chaslau-Raynault, Beillard Pierre, Caillard Jules (Meigné), Nau fils, Cesbron Pierre, Corbineau Armand, Turmeau, Claveau, Dauphin, Baillergeon Marcellin, Renault Prosper.

Ont souscrit 0 fr. 50 chacun :

MM. Misandean Florent, Thibault François-Dallerit, Pleau Armand, Marchand Jean, Bonneau Albert, Gauthier-Bonnet, Breton-Bret, Gautier Charles, Boireau Jean, Baillergeon Jules, Rebeilleau Urbain.

Total de la souscription : 362 fr. 50 c.

SAINT-HILAIRE-DU-BOIS

Commencement d'Incendie

Avant-hier, vers 2 heures de l'après-midi, un commencement d'incendie se déclarait, à la Galinière, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, dans le bâtiment occupé par M. Renard.

Au premier appel d'alarme, les habitants du village et les pompiers de Saint-Hilaire accoururent sur le théâtre du sinistre qu'on maîtrisa au bout d'une demi-heure de travail. On attribue cet accident à l'imprudence du fils Renard qui aurait flambé quelques allumettes auprès d'un amas de paille, lequel prit feu soudainement.

La perte — nous ignorons s'il existe une assurance — est évaluée à 80 fr. environ.

Pour Madagascar

Les soldats du 6^e génie désignés pour aller à Madagascar, au nombre de 120, ont quitté

ressants, à leur chanter des romances sentimentales, dans l'espoir de les apprivoiser. Quand l'un d'eux se dérangeait pour flairer son pain du bout de sa hure ou de ses barbilles, je sautais d'aise, persuadée qu'il me reconnaissait.

Le trop plein du vivier, écoulé à travers le mur grillé par en bas d'une nappe en fil de fer aux mailles très serrées, coupait le pré emboitant les derrières de l'usine et se noyait dans la rivière. Toutefois, une saignée latérale déjaillait une fraction de ce trop plein dans l'étang — une mare prétentieuse ! — qui baignait la propriété du Maunoir, bicoque pseudo-seigneuriale, hérissée de pignons et de girouettes cossément gothiques, émietée des trois quarts et appartenant au comte de Monteux. Un incident qui me frappa et que je raconterai plus tard, survint, à propos de l'égout du vivier, entre la meunière et le noblaillon.

**

De l'autre côté de la route, affectant les profils d'un pain de sucre couché et saturé d'humidité par la Mirette et par le bief qui l'enferment, le jardin fruitier étale des quenouilles et des espaliers d'une pureté de forme et d'un

Angers mercredi matin, par le train partant d'Angers à 6 heures 23.

M. le colonel était venu à la gare pour serrer la main aux officiers. Au moment où le train s'est mis en marche, les soldats ont crié : « Vive le colonel ! Vive le 6^e génie ! Vive Angers ! »

**

A Saint-Maixent, le lieutenant-colonel Rungs, du 144^e de ligne, a passé mardi en revue les volontaires appelés à renforcer la compagnie du 125^e, désignée par le sort pour former le 200^e.

Le lieutenant-colonel Rungs a prononcé une patriotique allocution, dans laquelle il a dit que, par la bravoure et la discipline, ces volontaires feront honneur à leur nouveau régiment. Il leur a recommandé d'observer les règles de l'hygiène et de ne pas prendre d'alcool.

Mercredi matin, à sept heures, tout le régiment a accompagné les volontaires sur la route de Poitiers et a défilé devant eux.

Un héritage

Un notaire autrichien recherche depuis plus d'un an une nommée Léontine Gautier, à laquelle un legs a été fait par un Français, décédé en 1893 à Vienne (Autriche). Il semble résulter de l'enquête ouverte par la gendarmerie, que la femme Gautier, bénéficiaire du legs, est originaire de Saint-Denis-d'Anjou, où habite encore sa famille, et qu'elle demeure actuellement à Angers, rue du Musée. Toutefois, la famille Gautier est nombreuse, et plusieurs de ses membres n'ont pas donné de leurs nouvelles depuis longtemps ; par suite, il n'est pas encore absolument certain que la personne recherchée soit bien celle résidant à Angers.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 30 janvier. — Germaine-Ernestine-Louise Bourdillon, à l'Hospice.

DÉCÈS

Le 31 janvier. — Marie-Philomène Huvelin, épouse de Jean Prot, gantière, 53 ans, à l'Hôpital. — Louise-Joséphine Provost, 1 mois, au Coteau-Charrier.

Le 1^{er} février. — Marie-Jenny Lucienne, veuve de Jean-Marie-Allain Le Fur, 36 ans, sans profession, rue de la Visitation, 31.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2

Direction A. GIRAUD

Lundi 4 février 1895

La Fille de Madame Angot

Opéra-comique en 3 actes.

De MM. Clairville, Siraudin et Koning, musique de CH. LECOCQ.

rendement désespérants. On les jalouse de vingt lieues de distance. Bien plus, en cas de comices agricoles, les horticulteurs des villes environnantes achètent au moulin — quel qu'en soit le prix et Nourrice rançonne impitoyablement ces fleuriers — les plus beaux spécimens de la fruterie qu'ils exposent sous leurs noms, et emporchent sans vergogne la prime frauduleuse. Naturellement, Péruine déposait le bénéfice exagéré de ces ventes spéciales entre les mains du maire de la commune qui distribuait l'argent aux pauvres. Baptiste, créateur de ces chef-d'œuvres végétaux, essaya de m'inculquer le sens de l'arboriculture. Malgré ma bonne intention, malgré mon vif désir de faire honneur à mon professeur, je ne pus retenir qu'une chose : c'est que les pompiers produisent des pommes, les pruniers des prunes, les poiriers des poires, les pêcheurs des pêches ; et que les pêches, poires, pommes et prunes de Baptiste et de Péruine l'emportaient sur tous les fruits de l'univers connu.

(A suivre.)

A. M.

Prime musicale gratuite

Nous sommes heureux d'annoncer que, pour faire connaître ses œuvres à notre clientèle, la maison d'édition A. Danvers, de Paris, vient de consentir par traité à offrir gratuitement à tous nos lecteurs une magnifique prime musicale. D'une valeur de 40 francs environ à prix marqués, cette belle collection se compose de 8 à 10 morceaux détachés (piano ou piano et chant), très bien édités et dus à nos meilleurs compositeurs (Leybach, Verdi, Schmoll, Ketterer, Guérout, Luigini, de Ménil, etc.).

Pour recevoir franco à domicile cette jolie prime, il suffit à nos lecteurs d'adresser à M. A. Danvers, éditeur, 10, rue d'Hauteville, Paris, cette annonce découpée avec la somme de 1 fr. 50 pour le port, l'emballage et tous frais.

Pour toutes réclamations sur le service de la poste ou erreurs quelconques au sujet de cette prime, écrire directement à la maison A. Danvers.

FAITS DIVERS

ENCORE UNE FILLE CONSCRIT

On écrit d'Avallon (Yonne) :

« S'il plaisait au ministre de la guerre de faire enrégimenter les filles conscrites, M^{lle} Bertrand, d'Auxerre, dont nous avons dernièrement signalé le cas, ne serait pas la seule du département de l'Yonne qui ferait partie de la classe 1894.

» On vient en effet de relever dans le tableau de recensement de la petite commune de Lucyle-Bois, le nom d'une jeune fille, M^{lle} Marie Morlet, qui demeure actuellement dans cette localité, mais qui est née le 26 novembre 1874 à Etaules, où elle a été portée par erreur de l'employé de l'état civil comme appartenant au sexe masculin.

» Le jugement rectifiant son état civil n'ayant pas encore été rendu, M^{lle} Morlet devait se présenter lundi à la mairie d'Avallon pour y tirer au sort. Mais, par un sentiment qu'on comprendra, cette jeune fille s'est dispensée de cette démarche et c'est le maire de cette commune qui a tiré à sa place et a amené le n^o 4 sur 104.

HEUREUX HABITANTS !

A la suite de l'abondance des récoltes, les denrées alimentaires sont à très bon marché à Téhéran.

Le pain se vend un sou la livre et le moulin deux sous.

Voilà un fait qui ne se produira jamais chez nous !

LE JOUR DE L'AN CHINOIS

C'est le 26 janvier, temps moyen de Saïgon et de Pékin, qu'ont commencé les fêtes du nouvel an chinois. L'année qui vient de s'ouvrir est la 32^e du 76^e siècle chinois.

Les siècles ne comprennent que soixante années.

Chacune porte un nom astrologique formé par la combinaison des douze signes du zodiaque chinois, avec les dix signes cabalistiques attribués aux éléments.

Suivant les Chinois, tous les corps de la nature sont formés par cinq éléments : l'eau, l'air, le feu, la terre et le bois. Chacun de ces éléments porte deux signes qui lui conviennent, le premier lorsqu'il est à l'état brut, et le second quand il est dompté par l'industrie humaine.

L'année qui paraît devoir débiter si tristement pour le Fils du Ciel, auquel les Japonais apporteront peut-être des étrennes, est consacrée à la chèvre et à l'eau.

Que la Chine prenne garde : l'eau est par excellence l'élément perfide et la chèvre l'animal capricieux.

Le Tapioca Rils donne les meilleurs potages.

Sur le terrain.

Il pleut à torrent.

Soudain, pendant qu'on prépare les épées, un des témoins, homme conciliateur :

— Est-ce qu'on ne pourrait pas s'en tenir là, puisque les deux adversaires sont traversés ?

Fragments de dialogue entre maris... désabusés.

— Ah ! si c'était à refaire ! Si j'avais su de quel bois étaient faits les nœuds de l'hymen !

— Hélas !... mon cher collègue, beaucoup de chêne et peu de charme.

Une jeune dame offre une paire de vieux souliers à un mendiant.

Le mendiant avec mépris : Il sont assez mauvais.

La dame, indignée : Comment, mauvais ; mais mon pauvre mari les a portés jusqu'à sa mort.

Le mendiant : Alors, madame, il était temps qu'il mourût.

A un banquet médical :

Un docteur se levant. — Messieurs, je bois à la santé...

L'auditoire, tout d'une voix. — Jamais ! nous protestons...

Le cocher de M. Thiers, lui présentant le compte de la journée, rédigeait ainsi son mémoire :

Pour le pain que j'ai mangé... 0 fr. 25
Pour la paille et l'avoine de monsieur... 4 fr. 50

BOURSE DE PARIS

Du 31 Janvier 1895

3 0/0	102 60
3 0/0 amortissable	100 80
3 1/2	108 45

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,

N^o 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS



Out, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépot Ph^o DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, Paris

ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

Le Gérant, L. DELAUNAY

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

Failite Mureau

Par jugement du 29 janvier 1893, le Tribunal de commerce de Saumur, a déclaré closes les opérations de la failite Mureau, carrossier à Saumur, pour néant d'actif.

Pour extrait,

Le Greffier, MORON.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1° Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grison, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 43 ares 30 centiares ;

2° Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 1 hectare 4 ares 30 centiares ;

3° Un PRÉ, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 30 centiares ;

4° PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares ;

5° LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 63 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

Etude de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 3 février 1895, à une heure de l'après-midi,

En l'étude dudit M^e NORMAND,

Un Hôtel

Situé à Montreuil-Bellay Dit Hôtel de la Gare

Loyer annuel, 800 fr.

Mise à prix. 10,000 fr.

On adjugera sur une seule enchère.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e NORMAND.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur.

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

ON DEMANDE apprentie lingère,

33, rue St-Nicolas

A VENDRE

Vieux Journaux et Pognures

S'adresser au bureau du journal.

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson

Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEUX

PRODUITS ALIMENTAIRES FELIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. } 26 litres pour 25
— blanc 45 c. — } Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN PR ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES PR FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

Saumur, imprimerie Paul Godet

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte. . 0 85 — 1/2 boîte. 0 50
Petits pois Amieux. . 1 » — 0 60
Haricots verts 0 85 — »
Haricots verts Amieux 1 » — 0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.
Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

NOTA. - Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées

Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Fêche Française, deux boîtes pour 0,75
Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4°

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille ; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

Table of train schedules for the Paris-Saumur-Bordeaux line, showing departure and arrival times for various stations including Chartres, Courtaulin, and Saumur.

Table of train schedules for the Bordeaux-Saumur-Paris line, showing departure and arrival times for various stations including Saumur, Vivy, and Paris.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

Table of train schedules for the Nantes-Angers-Saumur-Tours-Paris line, showing departure and arrival times for various stations including Nantes, Angers, Saumur, and Paris.

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

Table of train schedules for the Paris-Tours-Saumur-Angers-Nantes line, showing departure and arrival times for various stations including Paris, Tours, Saumur, and Nantes.

LA FLECHE A SAUMUR

Table of train schedules for the La Flèche to Saumur line, showing departure and arrival times for stations like Saumur, Longué, and La Flèche.

Ce train n'a lieu que le lundi.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

Table of train schedules for the Saumur-Port-Boulet-Chinon line.

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

Table of train schedules for the Poitiers-Montreuil-Doué-Angers line.

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

Table of train schedules for the Angers-Doué-Montreuil-Poitiers line.

SAUMUR — BOURGUEIL

Table of train schedules for the Saumur-Bourgueil line.

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires

Les jours de Foires de Baugé un train part de Saumur à 9 h. 10.